



RAPPORT DE PRESENTATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

**BUDGET PRINCIPAL EAU POTABLE
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**

Table des matières

INTRODUCTION	3
BUDGET PRINCIPAL EAU POTABLE.....	4
La compétence	4
Bilan 2022.....	4
Prévisionnel 2023.....	5
Etat de la dette.....	11
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	14
La compétence	14
Bilan 2022.....	14
Prévisionnel 2023.....	14
Etat de la dette.....	18
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	22
La compétence	22
Bilan 2022.....	22
Prévisionnel 2023.....	22

INTRODUCTION

Le Débat d'Orientations budgétaires

Le Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire. Il participe à l'information des élus et favorise les discussions sur les priorités à retenir pour le projet de budget primitif 2023. Il permet également aux délégués d'analyser les évolutions de la situation financière du syndicat et de s'exprimer sur la stratégie financière.

La loi du 7 août 2015, portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) précisée par le Décret du 24 juin 2016 n°2016-841, a renforcé le rôle du DOB en définissant son contenu. Le DOB doit comporter les informations suivantes (article D.2312-3 du CGCT) :

- Les orientations budgétaires et hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget,
- Les engagements pluriannuels envisagés,
- La structure et la gestion de la dette
- La structure des effectifs et l'évolution des charges correspondantes

Sans caractère décisionnel, le DOB doit néanmoins être matérialisé par une délibération. Par son vote l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB. Le rapport est ensuite mis en ligne sur le site du syndicat, et transmis aux communes membres.

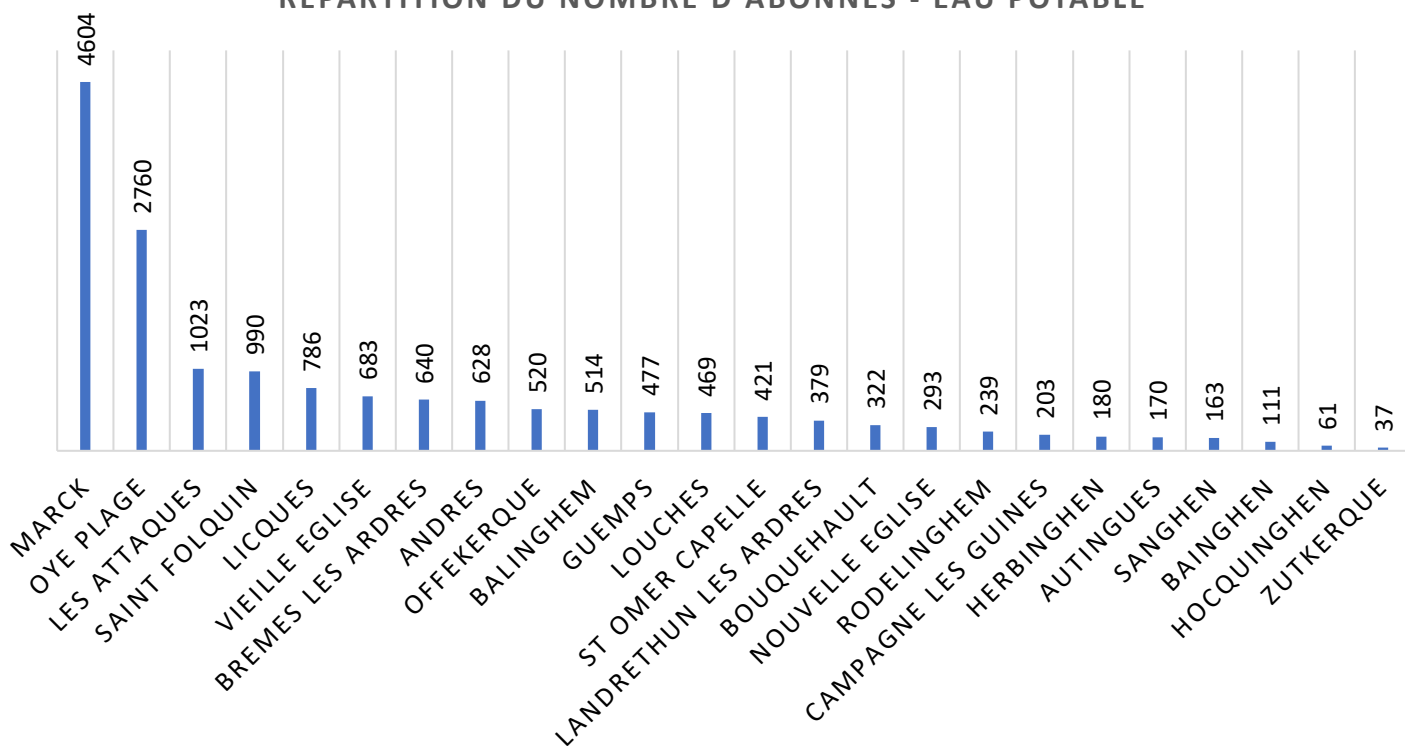
BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET EAU

1. La compétence Eau potable

Le SIRA exerce la compétence Eau potable sur un territoire 24 communes (Andres, Autingues, Bainghen, Balinghem, Bouquehault, Brêmes-Les-Ardres, Campagne-lès-Guines, Guemps, Herbinghen, Hocquinghen, Landrethun-lès-Ardres, Les Attaques, Licques, Louches, Marck, Nouvelle-Eglise, Offekerque, Oye-Plage, Rodelinghem, Saint-Folquin, Saint-Omer-Capelle, Sanghen, Vieille-Eglise et Zutkerque - uniquement pour la rue des Bosquets), et assure ainsi la production, le traitement, l'adduction, le stockage et la distribution d'eau potable sur ce territoire.

Le SIRA exploite 7 forages, 11 réservoirs, 12 stations de reprise et/ou de surpression, et 627 km de réseaux. Les 2 227 212 m³ de mètres cube d'eau produits en 2022 permettent d'alimenter environ 37 000 habitants. Le nombre d'abonnés est de 16673.

RÉPARTITION DU NOMBRE D'ABONNÉS - EAU POTABLE



2. BILAN 2022

FONCTIONNEMENT

Dépenses 2022	3 354 488.16 €
Recettes 2022 (hors report)	3 739 969.48 €

Soit un résultat positif de	385 481.32 €
A ajouter au report des années précédentes de	1 249 461.42 €
Soit un total de	1 634 942.74 €

INVESTISSEMENT

Dépenses 2022	987 540.09 €
Recettes 2022 (hors report)	1 954 737.17 €

Soit un résultat positif de	967 197.08 €
A ajouter au report des années précédentes de	747 436.95 €
Soit un total de	1 714 634.03 €

A déduire : Restes à réaliser Dépenses	1 501 863.13 €
--	----------------

Soit un résultat consolidé en investissement de	212 770.90 €
--	---------------------

3. PREVISIONNEL 2023

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	BP 2022	Réalisé	BP 2023
011 Charges à caractère général	2 177 261.42 €	1 112 008.08 €	1 381 700.00 €
012 Charges de personnel	821 600.00 €	737 930.66 €	760 000.00 €
014 Atténuations de produits	820 000.00 €	506 955.00 €	530 000.00 €
65 Autres charges de gestion courante	98 600.00 €	34 544.32 €	115 250.00 €
66 Charges financières	160 000.00 €	147 918.37 €	160 000.00 €
67 Charges exceptionnelles	107 000.00 €	96 336.56 €	1 739 942.74 €
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	90 000.00 €	- €	90 000.00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	750 000.00 €	718 795.17 €	750 000.00 €
023 Virement à la section d'investissement	- €	- €	127 514.64 €
TOTAL	5 024 461.42 €	3 354 488.16 €	5 654 407.38 €

Les évolutions des dépenses les plus significatives sont les suivantes :

011 Charges à caractère général

Dans le contexte d'inflation et d'explosion des coûts de l'énergie, certains postes de dépenses augmenteront fortement en 2023. Les dépenses énergétiques et de carburant sont les plus touchées avec plus de 70% d'augmentation dans le budget, soit 187 000 € supplémentaires. Les autres prestations de services et matières premières sont également touchées (+20%).

La création d'une activité accessoire d'expertise juridique et financière représente un coût supplémentaire de 6500€.

Quelques postes seront néanmoins allégés :

- les dépenses d'affranchissement diminueront considérablement, car l'envoi des factures seront désormais assuré par le Trésor public directement (- 20 000 €)
- aucun frais bancaire en 2023, puisqu'aucune ligne de trésorerie ni aucun emprunt ne sera contracté (- 2000 €).

012 Charges de personnel

Au 1^{er} janvier 2023, les effectifs sont répartis comme suit :

Emplois permanents

Filière	Catégorie	Nombre	ETP
Administrative	C	3	2,8
Technique	A	2	2
	C	8	8

Emplois non permanents

1 contrat PEC à raison de 30H hebdomadaires

1 activité accessoire à raison de 5H hebdomadaires

Le budget de personnel 2023 prend en compte :

- La mutation d'un ingénieur au 1^{er} mars et le départ en retraite d'un adjoint technique au 1^{er} avril
- Le recrutement de 3 agents : 2 techniciens et 1 agent d'exploitation, ou 1 technicien et 2 agents d'exploitation.

Les départs et les arrivées projetées s'équilibrent, et le budget des dépenses de personnel reste stable.

014 Atténuation de produits

Le montant à reverser à l'Agence de l'eau au titre de la redevance pollution se stabilise :

- 2021 : 519 149 €

- 2022 : 506 955 €

- Prévision 2023 : 530 000 €.

65 Autres charges de gestion courante

Un montant important est prévu en Créances éteintes et Créances à admettre en non-valeur (80 000 €). De nombreux impayés de factures sont à déplorer, dont certains sont anciens (jusqu'à 2008). La Trésorerie travaille actuellement sur un bilan de ces créances, et nous devons prévoir des crédits pour les dettes que nous ne pourrons pas recouvrer.

67 Charges exceptionnelles

Le montant de l'excédent de fonctionnement reporté est affecté à l'article 678 « Autres charges exceptionnelles », soit 1 634 942.74 €. Il s'agit de neutraliser cet excédent reporté pour anticiper toute problème de trésorerie liée aux difficultés de recouvrer les impayés. En effet, le montant des impayés s'élève à environ 1,6 millions € à ce jour. Cela signifie que 1,6 M€ apparaissent dans le budget, mais ne sont pas sur le compte du SIRA au Trésor.

L'article 678 ne sera donc pas utilisé comptablement, mais uniquement pour assurer l'équilibre budgétaire.

68 Dotations aux amortissements et aux provisions

90 000 € sont prévus pour ajuster la dotation aux dépréciations d'actifs circulants. Nous devons prévoir une dotation d'un montant égal à 15% des créances douteuses datant de plus de 2 ans. Ce chiffre sera affiné avec le Trésor public une fois que le bilan des impayés aura été effectué.

Les chapitres 042 Opérations d'ordre et 023 Virement à la section d'investissement

ne sont pas des dépenses réelles. Au 042 sont reprises les opérations d'amortissement des travaux achevés. Le 023 correspond à l'autofinancement prévisionnel, qui sera effectivement comptabilisé à la clôture de l'exercice 2023.

Recettes de fonctionnement	BP 2022	Réalisé	BP 2023
002 - Résultat d'exploitation reporté	1 249 461.42 €	1 249 461.42 €	1 634 942.74 €
013 - Atténuations de charges	50 000.00 €	102 502.81 €	88 000.00 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services	3 300 000.00 €	3 353 885.65 €	3 650 000.00 €
74 - Subventions d'exploitation	- €	4 272.48 €	4 000.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	40 000.00 €	46 687.02 €	45 000.00 €
77 - Produits exceptionnels	- €	45.96 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	385 000.00 €	232 575.56 €	232 464.64 €
TOTAL	4 639 461.42 €	4 989 430.90 €	5 654 407.38 €

Les évolutions de recettes les plus significatives sont les suivantes :

013 Atténuation de charges

Le budget principal Eau potable prend en charge toutes les dépenses de personnel et les frais divers, puis les budgets annexes Assainissement et Assainissement non collectif effectuent un remboursement.

Une évaluation sincère des charges sera effectuée en décembre et proposée au comité.

70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services

Le volume d'eau facturé est stable.

En 2022 il est de 1 577 696 m³, soit en légère augmentation par rapport à 2021 (+0,3%), où 1 572 465 m³ avaient été facturés.

Le montant des recettes prévisionnelles pour la vente d'eau est en augmentation de 300 000 € par rapport au réalisé 2022, compte tenu de l'augmentation du tarif voté le 13 décembre 2022.

Pour rappel, les tarifs des abonnements sont inchangés, seule la part variable liée à la consommation au m³ a été augmentée.

Tranches de consommation annuelle	Tarifs HT	
	2022	2023
0 à 500 m ³	1,07 €	1,27 €
500 à 1000 m ³	0,83 €	0,99 €
> 1000 m ³	0,75 €	0,89 €

Au chapitre 74 Subventions d'exploitation est comptabilisée la participation de l'agence de l'eau à nos frais de facturation. Au chapitre 75 Autres produits de gestion courante sont comptabilisés les frais « nouvel abonné » facturés lors d'une souscription d'abonnement.

042 Opérations d'ordre de transfert entre section

Ce chapitre correspond à la quote-part des subventions d'investissement virées au résultat. Les subventions d'investissement doivent en effet faire l'objet d'une reprise au compte de résultat, c'est-à-dire être considéré comme un revenu qui s'étale sur plusieurs années. Les subventions sont ainsi reprises selon une durée déterminée à la section de fonctionnement.

Section d'investissement

Dépenses d'investissement	2022		2023		
	BP 2022	Réalisé 2022	RAR	Crédits nouveaux	TOTAL
20 - Immobilisations incorporelles	395 000.00 €	84 022.50 €	310 977.50 €	25 000.00 €	335 977.50 €
21 - Immobilisations corporelles	326 000.00 €	68 061.76 €	100 640.00 €	515 000.00 €	615 640.00 €
23 - Immobilisations en cours (hors opérations)	1 487 516.95 €	394 965.26 €	1 050 255.63 €	296 278.40 €	1 327 534.03 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	220 000.00 €	207 915.01 €		250 000.00 €	250 000.00 €
020 - Dépenses Imprévues	- €	- €		50 000.00 €	50 000.00 €
458102 - Défense incendie	70 000.00 €	- €	39 990.00 €	- €	39 990.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	240 000.00 €	232 575.56 €		232 464.64 €	232 464.64 €
Charges transférées	145 000.00 €	- €		- €	- €
TOTAL	2 883 516.95 €	987 540.09 €	1 501 863.13 €	1 368 743.04 €	2 870 606,17 €

Les crédits au [chapitre 20 Immobilisations corporelles](#) correspondent à des diagnostics et à l'étude patrimoniale. Dans ce cadre, ont été réalisés en 2022 :

- Un état des lieux des ouvrages avec les diagnostics des équipements (phase 1B)
- La mise à jour de la cartographie des réseaux d'Eau Potable (avec la création d'un SIG) – Phase 2A
- Le relevé précis (de classe A) de 51 km de canalisations sensibles – Phase 2A

Il est prévu sur l'année 2023 :

- de terminer la modélisation hydraulique du réseau (avec la mise à jour des données de télégestion du SIRA) – phase 3 A
- de réaliser des campagnes de mesures supplémentaires (débits, pressions, niveaux) pour améliorer la modélisation hydraulique – phase 3 A
- de réaliser l'étude de sectorisation avec les préconisations des compteurs supplémentaires (anticiper la Phase 4 A pour avoir plus de données)
- d'analyser le fonctionnement, de faire le bilan des ressources et besoins et de mesurer la maîtrise des risques – Phase 3 B

Il restera pour l'année 2024 :

- La présentation de l'évolution de la sectorisation, avec analyse des nouvelles données
- Synthèse de l'Etude avec la proposition d'une programmation pluriannuelle d'investissement.

Les crédits reportés ou ayant fait l'objet d'une autorisation d'engagement aux [chapitres 21 Immobilisations corporelles](#) et [23 Immobilisations en cours](#) correspondent aux travaux de renouvellement de conduite à Les Attaques Rue de la rivière neuve et Rue de l'écluse carrée, à Campagnes les Guînes Rue du Château et à Licques Rue Antoine de Lumbres, de la Commune et Rue de Cahen.

Les dépenses prévues à ces chapitres pour 2023 sont détaillées ci-dessous. Il s'agit de mise aux normes de nos ouvrages, notamment pour les dispositifs de chloration, l'électricité et du renouvellement nécessaire des installations hydrauliques.

Des investissements sont également prévus pour l'acquisition de matériel aux fins d'amélioration du rendement de notre réseau : la mise en place de compteurs de sectorisation, et l'achat de matériel pour permettre la recherche de fuite.

ETUDE ET DIAGNOSTIC = 40 000 € H.T.

DIAGNOSTIC DU FORAGE DE LICQUES = 20 000 €

ETUDE HYDRAULIQUE ET DIAGNOSTIC DU FORAGE DE RODELINGHEM = 20 000 €

TRAVAUX SUR OUVRAGES = 415 000 € H.T.

MISE AUX NORMES DES SYSTÈMES DE CHLORATION SUR LES OUVRAGES (INSTALLATIONS + ABORDS) = 130 000 €

REHABILITATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES SUR LES OUVRAGES = 115 000 €

REHABILITATION DES INSTALLATIONS HYDRAULIQUES SUR LES OUVRAGES = 160 000 €

REHABILITATION GENIE CIVIL SUR LES OUVRAGES = 10 000 €

TRAVAUX SUR RESEAUX = 140 000 € H.T.

MISE EN PLACE DE NOUVEAUX COMPTEURS DE SECTORISATION = 110 000 €

RENOUVELLEMENT DE VANNES = 30 000 €

ACQUISITIONS DIVERSES = 32 000 € H.T.

REMPLACEMENT DU VEHICULE ACCIDENTE = 20 000 €

ACQUISITION D'EQUIPEMENTS POUR LA RECHERCHE DE FUITES = 10 000 €

ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES DE TERRAIN = 2 000 €

Recettes d'investissement	BP 2022	Réalisé	BP 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	747 436.95 €	747 436.95 €	1 714 634.03 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	750 000.00 €	718 795.17 €	750 000.00 €
13 - Subventions d'investissement	313 555.00 €	93 922.00 €	207 457.50 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 002 525.00 €	1 142 020.00 €	52 000.00 €
458202 - Défense incendie	70 000.00 €	- €	19 000.00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement			127 514.64 €
TOTAL	2 883 516.95 €	2 702 174.12 €	2 870 606,17 €

Les recettes d'investissements sont essentiellement constituées :

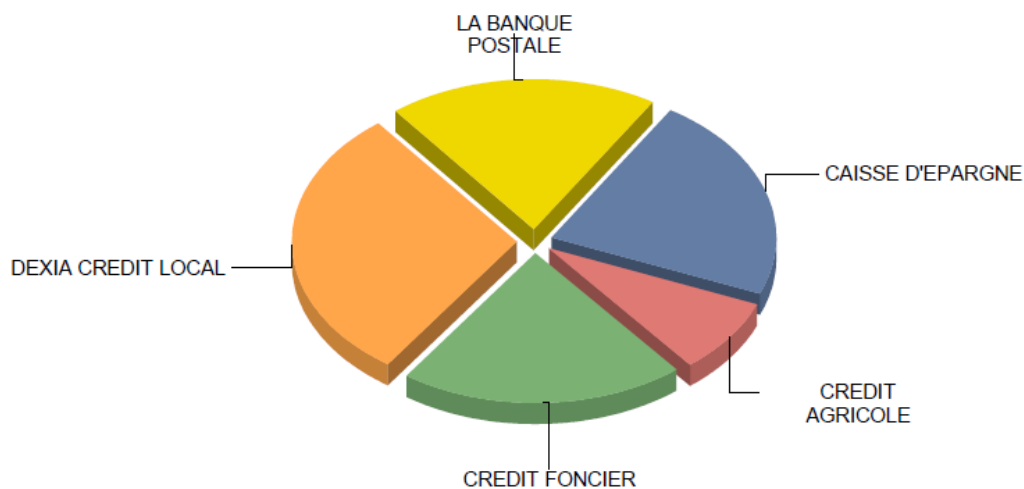
- Du solde d'exécution des années précédentes (chapitre 001)
- Des amortissements des immobilisations (chapitre 040)
- Des subventions d'investissement attendues de l'agence de l'eau (chapitre 13)
- D'une avance versée par l'agence de l'eau également (chapitre 16)
- La participation de la commune de Louches aux travaux de défense incendie (458202)
- De l'autofinancement prévisionnel, qui ne fera pas l'objet d'une opération comptable en 2023 (chapitre 021).

4. Etat de la dette

Etat des emprunts – Exercice 2023

Prêteur	Montant Contrat	Date d'obtention	Capital restant dû au 01/01	Capital N	Intérêts N
DEXIA CREDIT LOCAL	1 600 000,00 €	2005	1 187 201,70 €	33 338,21 €	45 229,79 €
DEXIA CREDIT LOCAL	787 000,00 €	2005	587 889,79 €	16 276,31 €	24 670,01 €
CREDIT FONCIER	750 000,00 €	2006	465 200,82 €	25 128,69 €	20 567,32 €
CREDIT FONCIER	571 708,41 €	2006	370 924,09 €	20 120,28 €	16 178,82 €
CREDIT AGRICOLE	500 000,00 €	2010	218 817,68 €	27 085,68 €	4 712,40 €
CAISSE D'EPARGNE	400 000,00 €	2014	195 081,00 €	28 137,67 €	7 163,05 €
CAISSE D'EPARGNE	1 000 000,00 €	2015	700 000,00 €	40 000,00 €	13 869,00 €
LA BANQUE POSTALE	207 000,00 €	2019	170 775,00 €	10 350,00 €	3 221,05 €
LA BANQUE POSTALE	450 000,00 €	2021	450 000,00 €	22 500,00 €	4 383,84 €
LA BANQUE POSTALE	650 000,00 €	2022	637 000,00 €	26 000,00 €	10 851,43 €
TOTAL			4 982 890,08 €	248 936,84 €	150 846,71 €

Répartition des échéances par prêteur pour l'exercice 2023



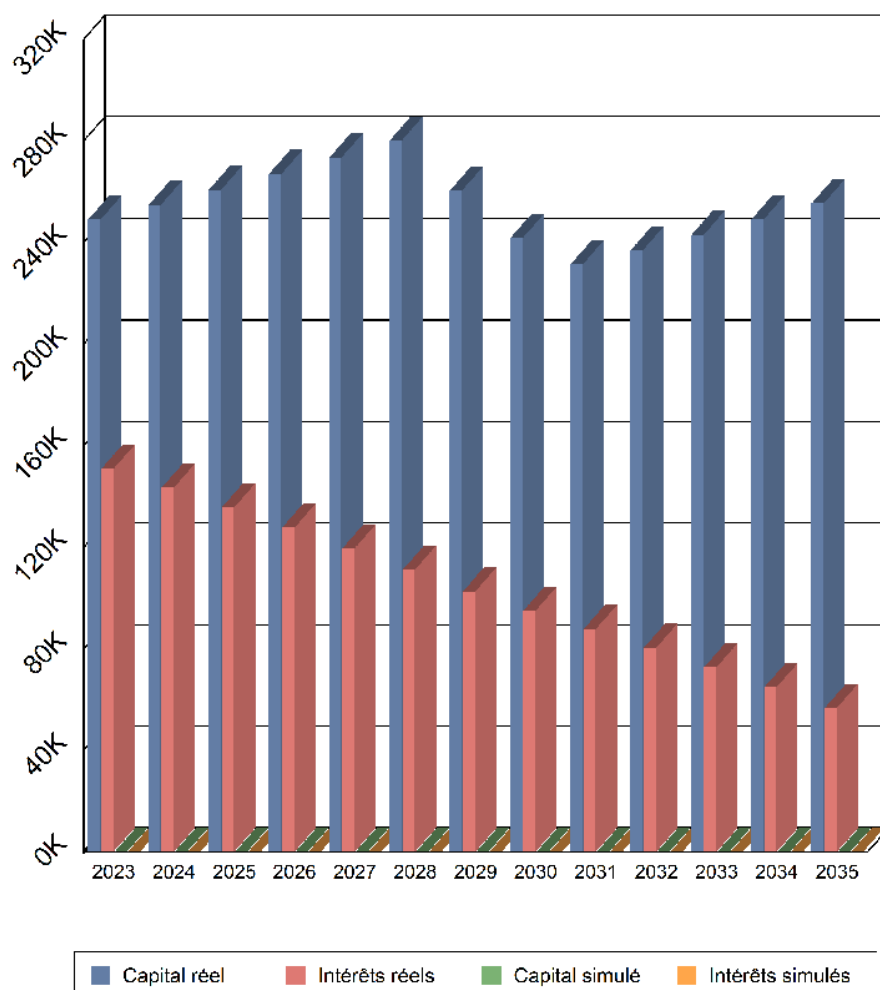
CAISSE D'EPARGNE	89 169,72 €	22,3%
CREDIT AGRICOLE	31 798,08 €	8,0%
CREDIT FONCIER	81 995,11 €	20,5%
DEXIA CREDIT LOCAL	119 514,32 €	29,9%
LA BANQUE POSTALE	77 306,32 €	19,3%
Total :	399 783,55 €	100,0%

Etat pluriannuel des emprunts

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2023	399 783,55 €	150 846,71 €	248 936,84 €	0,00 €	0,00 €	4 982 890,08 €
2024	398 158,89 €	143 459,21 €	254 699,68 €	0,00 €	0,00 €	4 733 953,24 €
2025	396 356,55 €	135 663,79 €	260 692,76 €	0,00 €	0,00 €	4 479 253,56 €
2026	394 649,26 €	127 723,76 €	266 925,50 €	0,00 €	0,00 €	4 218 560,80 €
2027	392 940,58 €	119 532,81 €	273 407,77 €	0,00 €	0,00 €	3 951 635,30 €
2028	391 301,81 €	111 152,01 €	280 149,80 €	0,00 €	0,00 €	3 678 227,53 €
2029	363 043,40 €	102 614,17 €	260 429,23 €	0,00 €	0,00 €	3 398 077,73 €
2030	336 602,68 €	94 963,94 €	241 638,74 €	0,00 €	0,00 €	3 137 648,50 €
2031	318 991,80 €	87 701,76 €	231 290,04 €	0,00 €	0,00 €	2 896 009,76 €
2032	317 316,69 €	80 381,46 €	236 935,23 €	0,00 €	0,00 €	2 664 719,72 €
2033	315 556,68 €	72 734,73 €	242 821,95 €	0,00 €	0,00 €	2 427 784,49 €
2034	313 836,33 €	64 875,72 €	248 960,61 €	0,00 €	0,00 €	2 184 962,54 €
2035	312 113,98 €	56 751,93 €	255 362,05 €	0,00 €	0,00 €	1 936 001,93 €
2036	290 022,99 €	48 358,04 €	241 664,95 €	0,00 €	0,00 €	1 680 639,88 €
2037	227 209,00 €	41 978,43 €	185 230,57 €	0,00 €	0,00 €	1 438 974,93 €
2038	225 532,69 €	36 810,07 €	188 722,62 €	0,00 €	0,00 €	1 253 744,36 €
2039	218 693,87 €	31 512,73 €	187 181,14 €	0,00 €	0,00 €	1 065 021,74 €
2040	192 004,87 €	26 217,93 €	165 786,94 €	0,00 €	0,00 €	877 840,60 €

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2041	171 131,32 €	21 410,41 €	149 720,91 €	0,00 €	0,00 €	712 053,66 €
2042	170 458,77 €	16 644,46 €	153 814,31 €	0,00 €	0,00 €	562 332,75 €
2043	147 369,75 €	11 796,12 €	135 573,63 €	0,00 €	0,00 €	408 518,44 €
2044	146 919,95 €	6 914,35 €	140 005,60 €	0,00 €	0,00 €	272 944,81 €
2045	96 118,41 €	2 179,20 €	93 939,21 €	0,00 €	0,00 €	132 939,21 €
2046	26 506,03 €	506,03 €	26 000,00 €	0,00 €	0,00 €	39 000,00 €
2047	13 084,34 €	84,34 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €	13 000,00 €

Diagramme de remboursement



BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

1. Le contexte

Le SIRA gère l'assainissement collectif sur 6 communes (Andres, Balinghem, Campagne-lès-Guines, Les Attaques, Licques et Louches). Cela représente 110 000 m³ d'eau traitée par an grâce aux 3 stations d'épuration (Licques, Les Attaques et Campagne-lès-Guines) et aux 25 km de réseaux.

2. BILAN 2022

Fonctionnement

Dépenses 2022	475 761.37 €
Recettes 2022 (hors report)	594 304.06 €

Soit un résultat positif de	118 542.69 €
A ajouter au report des années précédentes de	203 243.08 €
Soit un total de	321 785.77 €

Investissement

Dépenses 2022	1 338 631.51 €
Recettes 2022 (hors report)	827 587.59 €

Soit un résultat de	-511 043.92 €
A ajouter au report des années précédentes de	347 330.59 €
Soit un déficit total de	-163 713.33 €

A déduire : Restes à réaliser Dépenses	146 540.00 €
--	--------------

Soit un résultat consolidé en investissement de	-310 253.33 €
--	----------------------

L'excédent de fonctionnement devra couvrir ce déficit d'investissement. Le résultat de fonctionnement sera donc affecté ainsi :

- 310 253,33 € affecté en investissement (article 1068)
- 11 532,44 € reporté en section de fonctionnement (002).

3. PREVISIONNEL 2023

Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	Réalisé 2022	BP 2023
011 - Charges à caractère général	179 187.91 €	112 151.06 €	163 000.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	65 000.00 €	64 999.17 €	65 000.00 €
014 - Atténuations de produits	30 000.00 €	21 595.00 €	25 000.00 €

65 - Autres charges de gestion courante	77 000.00 €	13 030.00 €	126 000.00 €
66 - Charges financières	19 000.00 €	14 778.97 €	15 000.00 €
67 - Charges exceptionnelles	6 500.00 €	2 395.83 €	7 000.00 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	5 000.00 €	- €	5 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	320 000.00 €	246 811.34 €	250 000.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	121 419.22 €	- €	39 233,74 €
TOTAL	823 107.13 €	475 761.37 €	695 233,74 €

Les évolutions des dépenses les plus significatives sont les suivantes :

011 Charges à caractère général

L'augmentation la plus importante dans le prévisionnel concerne évidemment les dépenses énergétiques, avec plus de 120 % d'augmentation dans le budget par rapport au réalisé, soit 44 000 € supplémentaires. Les autres prestations de services et matières premières sont également touchées.

012 Charges de personnel

Le chapitre correspond au remboursement prévisionnel au budget principal Eau potable. En fonction des recrutements 2023, le remboursement sera calculé précisément et délibéré en comité syndical en fin d'année.

65 Autres charges de gestion courante

Comme pour le budget principal, un montant est prévu en Créances éteintes et Créances à admettre en non-valeur (9 000 €).

Dans ce chapitre est également inscrit le reversement aux particuliers de la subvention de l'Agence de l'Eau pour les raccordements au réseau d'assainissement collectif. Les particuliers font leur demande au SIRA qui instruit leur dossier, le SIRA perçoit ensuite la subvention de l'Agence et la reverse au demandeur. Compte tenu du nombre de dossiers en cours, le montant estimé est de 117 000 €.

68 Dotations aux amortissements et aux provisions

5 000 € sont prévus pour ajuster la dotation aux dépréciations d'actifs circulants. Nous devons en effet prévoir une dotation d'un montant égal à 15% des créances douteuses datant de plus de 2 ans. Ce chiffre sera affiné avec le Trésor public une fois que le bilan des impayés aura été effectué.

Chapitres 042 Opérations d'ordre et 023 Virement à la section d'investissement

Au 042 sont reprises les opérations d'amortissement des investissements passés. Le 023 correspond à l'autofinancement prévisionnel, qui sera effectivement comptabilisé à la clôture de l'exercice 2023.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	Réalisé 2022	BP 2023
002 - Résultat d'exploitation reporté	203 243.08 €	203 243.08 €	11 532.44 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services	355 864.05 €	390 262.52 €	370 000.00 €
74 - Subventions d'exploitation	88 000.00 €	42 761.00 €	147 000.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	8 000.00 €	24 579.24 €	30 000.00 €
77 - Produits exceptionnels	1 000.00 €	- €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	167 000.00 €	136 701.30 €	136 701.30 €
TOTAL	823 107.13 €	797 547.14 €	695 233.74 €

70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services

Dans ce chapitre figurent la part assainissement de la vente d'eau, la redevance modernisation des réseaux reversée à l'agence de l'eau, et les prestations de services.

Le montant des recettes prévisionnelles pour la vente d'eau est en augmentation de 10 000 € par rapport au réalisé 2022, compte tenu de l'augmentation du tarif voté le 13 décembre 2022.

Pour rappel, les tarifs des abonnements sont inchangés (74€ HT), seule la part variable liée à la consommation au m³ a été augmentée.

	2022	2023
M3 (HT)	1,85 €	1,95 €

Le montant prévisionnel des prestations de services sera en diminution par rapport au réalisé, notamment car les prestations de maîtrise d'œuvre pour l'institution des Wateringues ne seront plus effectuées par le SIRA.

Il sera en revanche proposé d'instituer une nouvelle prestation de service pour les usagers qui sollicitent leur raccordement au réseau d'eaux usées. Actuellement, le particulier fait faire son raccordement en choisissant librement une entreprise. Le contrôle du SIRA n'est pas facturé ensuite. Il sera proposé au comité d'instituer une prestation de raccordement et de contrôle : le raccordement sera externalisé, et le contrôlé réalisé en régie.

74 Subventions d'exploitation

Dans ce chapitre figurent les primes d'épuration versées par l'Agence de l'eau (30 000 €), ainsi que les subventions à reverser aux particuliers pour leur raccordement. Compte tenu du nombre de dossiers en cours pour les particuliers, le montant prévisionnel est de 117 000 €.

75 Autres produits de gestion courante

La PFAC (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif) est une taxe dont tout propriétaire d'immeuble doit s'acquitter pour se raccorder au réseau d'eaux usées.

Compte tenu du nombre de dossiers en cours (15), son montant est estimé à 30 000 € pour 2023.

042 Opérations d'ordre de transfert entre section

Comme dans le budget Eau potable, ce chapitre correspond à la quote-part des subventions d'investissement qui doivent en effet faire l'objet d'une reprise au compte de résultat, c'est-à-dire être reprises en section de fonctionnement.

Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2022		2023		
	BP	Réalisé	RAR	Crédits nouveaux	TOTAL BP
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				163 713.33 €	163 713.33 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	175 000.00 €	154 193.39 €	- €	155 000.00 €	155 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles	32 000.00 €	- €	15 950.00 €	79 800.00 €	95 750.00 €
23 - Immobilisations en cours	1 408 818.81 €	1 047 736.82 €	130 590.00 €	221 285.50 €	350 650,44 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	167 000.00 €	136 701.30 €	- €	136 701.30 €	136 701.30 €
TOTAL	1 782 818.81 €	1 338 631.51 €	146 540.00 €	591 561,74 €	901 815,07 €

Les investissements d'extension de réseau réalisés ou en cours d'achèvement sont les suivants :

- Campagnes les Guînes : rue du Château et la rue Principale
- Licques : rues Antoine de Lumbres, du Collège, de la Commune et des Tilleuls

Les crédits 2023 ne seront consacrés qu'au renouvellement nécessaire de matériel, notamment dans la station d'épuration de Les Attaques (surpresseur, robot mélangeur de boues).

Selon le programme de l'Agence de l'Eau, sont à prévoir en 2024 les travaux d'extension de réseau à Campagne-lès-Guines pour la Rue anglaise et la Rue du Berck (financement communal).

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	Réalisé 2022	BP 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	347 330.59 €	347 330.59 €	- €
13 - Subventions d'investissement	791 069.00 €	437 599.05 €	151 164.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	203 000.00 €	143 177.20 €	151 164.00 €
10 - Dotations			310 253.33 €
021 - Virement de la section d'exploitation	121 419.22 €	- €	39 233,74 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	320 000.00 €	246 811.34 €	250 000.00 €
	1 782 818.81 €	1 174 918.18 €	901 815,07 €

Le chapitre 13 correspond aux subventions à percevoir de l'Agence de l'eau, et le chapitre 16 aux avances à percevoir de l'Agence.

Un point d'étape est en cours avec notre référente pour faire le point sur les paiements en cours, notamment les avances et les soldes à solliciter.

Au chapitre 10 figure l'affectation de l'excédent de fonctionnement nécessaire pour équilibrer la section d'investissement.

Le chapitre 21 fait apparaître l'autofinancement prévisionnel 2023 qui sera constaté à la clôture de l'exercice. Le chapitre 040 enregistre les opérations d'amortissements des investissements passés.

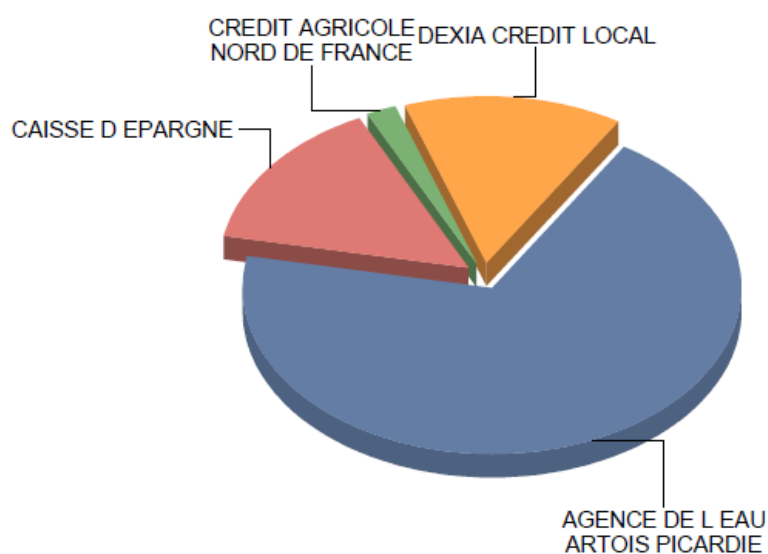
4. Etat de la dette

La dette du budget Assainissement collectif est composée de 4 emprunts auprès d'établissements bancaires, et de 25 avances remboursables de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Etat des emprunts – Exercice 2023

Préteur	Date d'obtention	Montant Contrat	Capital restant dû au 01/01	Capital N	Intérêts N
AGENCE DE L'EAU	2003	58 402,11 €	3 207,87 €	3 207,87 €	- €
AGENCE DE L'EAU	2005	51 898,07 €	12 974,57 €	2 594,90 €	- €
AGENCE DE L'EAU	2005	87 480,37 €	26 244,23 €	4 374,01 €	- €
AGENCE DE L'EAU	2005	126 630,00 €	31 508,40 €	6 301,65 €	- €
DEXIA CREDIT LOCAL	2006	114 952,40 €	75 447,53 €	3 922,34 €	3 568,67 €
AGENCE DE L'EAU	2006	394 416,00 €	98 604,00 €	19 720,80 €	- €
AGENCE DE L'EAU	2007	101 006,98 €	30 302,22 €	5 050,34 €	- €
AGENCE DE L'EAU	2007	118 985,84 €	35 435,86 €	5 905,96 €	- €
AGENCE DE L'EAU	2007	143 640,00 €	50 274,00 €	7 182,00 €	- €
DEXIA CREDIT LOCAL	2007	202 000,00 €	68 612,87 €	12 514,29 €	3 206,98 €
AGENCE DE L'EAU	2008	70 895,82 €	28 358,34 €	3 544,79 €	- €
AGENCE DE L'EAU	2010	35 760,00 €	17 880,00 €	1 788,00 €	- €
AGENCE DE L'EAU	2010	424 319,00 €	212 159,50 €	21 215,95 €	- €
AGENCE DE L'EAU	2012	8 688,83 €	4 778,87 €	434,44 €	- €
AGENCE DE L'EAU	2013	28 900,00 €	18 785,00 €	1 445,00 €	- €
AGENCE DE L'EAU	2013	31 500,00 €	18 900,00 €	1 575,00 €	- €
AGENCE DE L'EAU	2013	49 500,00 €	32 175,00 €	2 475,00 €	- €
AGENCE DE L'EAU	2014	1 933,45 €	1 546,77 €	96,67 €	- €
AGENCE DE L'EAU	2014	70 092,52 €	45 560,18 €	3 504,62 €	- €
AGENCE DE L'EAU	2015	30 913,73 €	21 639,65 €	1 545,68 €	- €
AGENCE DE L'EAU	2015	37 500,00 €	28 125,00 €	1 875,00 €	- €
CREDIT AGRICOLE	2016	38 757,60 €	22 975,84 €	2 843,97 €	494,39 €
AGENCE DE L'EAU	2016	67 646,75 €	54 117,43 €	3 382,33 €	- €
CAISSE D'EPARGNE	2016	1 000 000,00 €	326 101,01 €	17 840,35 €	6 292,93 €
AGENCE DE L'EAU	2017	9 785,00 €	5 871,00 €	978,50 €	- €
AGENCE DE L'EAU	2017	28 500,00 €	25 650,00 €	1 425,00 €	- €
AGENCE DE L'EAU	2017	39 112,32 €	37 156,71 €	1 955,61 €	- €
AGENCE DE L'EAU	2017	46 500,00 €	39 525,00 €	2 325,00 €	- €
AGENCE DE L'EAU	2017	182 136,00 €	154 815,60 €	9 106,80 €	- €
TOTAL			1 528 732,45 €	150 131,87 €	13 562,97 €

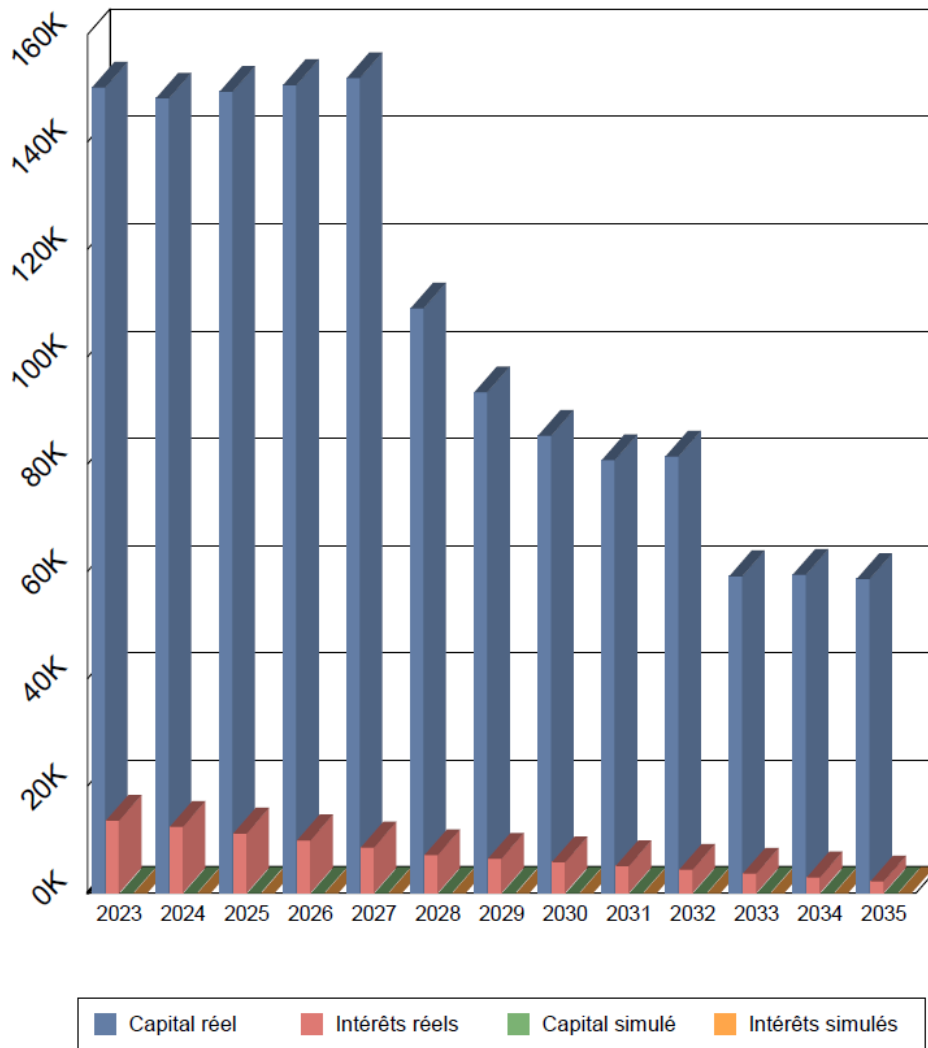
Répartition des échéances par prêteur pour l'exercice 2023



■ AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE	113 010,92 €	69,0%
■ CAISSE D'EPARGNE	24 133,28 €	14,7%
■ CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	3 338,36 €	2,0%
■ DEXIA CREDIT LOCAL	23 212,28 €	14,2%
Total :	163 694,84 €	100,0%

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2023	163 694,84 €	13 562,97 €	150 131,87 €	0,00 €	0,00 €	1 528 732,45 €
2024	160 486,18 €	12 380,94 €	148 105,24 €	0,00 €	0,00 €	1 378 600,58 €
2025	160 470,69 €	11 140,33 €	149 330,36 €	0,00 €	0,00 €	1 230 495,34 €
2026	160 461,99 €	9 860,79 €	150 601,20 €	0,00 €	0,00 €	1 081 164,98 €
2027	160 453,28 €	8 533,27 €	151 920,01 €	0,00 €	0,00 €	930 563,78 €
2028	116 149,10 €	7 155,78 €	108 993,32 €	0,00 €	0,00 €	778 643,77 €
2029	99 839,89 €	6 458,98 €	93 380,91 €	0,00 €	0,00 €	669 650,45 €
2030	90 993,62 €	5 751,58 €	85 242,04 €	0,00 €	0,00 €	576 269,54 €
2031	85 774,39 €	5 069,78 €	80 704,61 €	0,00 €	0,00 €	491 027,50 €
2032	85 774,39 €	4 386,91 €	81 387,48 €	0,00 €	0,00 €	410 322,89 €
2033	62 770,47 €	3 683,13 €	59 087,34 €	0,00 €	0,00 €	328 935,41 €
2034	62 336,00 €	2 957,67 €	59 378,33 €	0,00 €	0,00 €	269 848,07 €
2035	60 761,12 €	2 209,72 €	58 551,40 €	0,00 €	0,00 €	210 469,74 €
2036	53 336,51 €	1 438,64 €	51 897,87 €	0,00 €	0,00 €	151 918,34 €
2037	44 299,69 €	643,02 €	43 656,67 €	0,00 €	0,00 €	100 020,47 €
2038	36 391,57 €	176,52 €	36 215,05 €	0,00 €	0,00 €	56 363,80 €
2039	14 812,41 €	0,00 €	14 812,41 €	0,00 €	0,00 €	20 148,75 €
2040	3 380,61 €	0,00 €	3 380,61 €	0,00 €	0,00 €	5 336,34 €
2041	1 955,73 €	0,00 €	1 955,73 €	0,00 €	0,00 €	1 955,73 €

Diagramme de remboursement



BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1. La compétence ANC

La compétence Assainissement Non Collectif est assurée sur le territoire de 23 communes : Alembon, Andres, Ardres, Autingues, Bainghen, Balinghem, Bouquehault, Boursin, Brèmes, Caffiers, Campagne-Lès-Guines, Fiennes, Guînes, Hardinghen, Herbinghen, Hermelinghen, Hocquinghen, Landrethun-Lès-Ardres, Licques, Louches, Nielles-Lès-Ardres, Rodelinghen, Sanghen.

La compétence ANC consiste à effectuer les diagnostics des installations et le contrôle de leur fonctionnement. L'instruction administrative des dossiers est assurée par un agent administratif du SIRA, et les prestations de contrôle et de diagnostic sont externalisées.

2. Bilan 2022

FONCTIONNEMENT

Dépenses 2022	49 994,48 €
Recettes 2022 (hors report)	48 173,49 €

Soit un résultat de	- 1 820,99 €
A ajouter au report des années précédentes de	7 693,12 €
Soit un total de	5 726,30 €

Aucune dépense ni aucune recette n'a été effectuée en section d'investissement.

Les prestations suivantes ont été réalisées :

Contrôle conception	67
Contrôle réalisation	81
Diagnostic avant une vente	139
Vérification de bon fonctionnement	2
TOTAL	289

Le nombre de dossiers traités est stable, il était de 291 en 2021.

3. Prévisionnel 2023

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	BP2022	Réalisé	BP 2023
011 - Charges à caractère général	50 000.00 €	29 994.48 €	34 726.30 €
604 - Achats d'études, prestations de services	50 000.00 €	29 994.48 €	34 726.30 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	20 000.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	20 000.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	3 000.00 €	- €	- €
TOTAL	73 000.00 €	49 994.48 €	54 726.30 €

Les dépenses de fonctionnement font donc apparaître :

- Chapitre 011 : le coût des prestations
- Chapitre 012 : le remboursement des frais de personnel au budget principal Eau potable.
Comme pour le budget Assainissement collectif, un calcul précis sera effectué en fin d'année et délibéré par le comité syndical.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP2022	Réalisé	BP 2023
002 - Résultat d'exploitation reporté	7 693.12 €	7 693.12 €	5 726.30 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	65 306.88 €	48 173.49 €	49 000.00 €
TOTAL	73 000.00 €	55 720.78 €	54 726.30 €

Les recettes de fonctionnement (chapitre 70) correspondent au montant facturé à l'utilisateur.